

# DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION INTERNATIONALE DES JOURNALISTES ET DE LA PRESSE DE LANGUE FRANÇAISE

20, avenue du Temple, 1012 Lausanne

Paraît douze fois par an / Prix de l'abonnement pour les

N° 388

non-membres: 25 francs (compte de chèques postaux: Lausanne 10-3056-2)

Janvier 1999

C'est au début de l'année que l'on présente ses vœux et que se prennent les bonnes résolutions.

Affirmons donc notre volonté de combattre en faveur de la langue française et de contribuer à la débarrasser des scories qui la souillent.

Haro sur les barbarismes, les contresens, les cuirs et les pataquès de toute sorte!

## Raccourcir - accourcir

Le sens itératif de raccourcir («accourcir de nouveau») s'est peu à peu effacé, et ce verbe est maintenant employé au sens d'accourcir, mot qui tombe en désuétude. Aussi dit-on plutôt: *Raccourcir un manteau, une robe, que Accourcir... Raccourcir une scène, un discours. L'intempérance raccourcit la vie. Si vous allez par là, vous accourcirez votre chemin. En prenant ce petit sentier, vous raccourcirez votre chemin de beaucoup.*

Un raccourci est un chemin plus court (qui raccourcit): *En prenant par ce raccourci, vous arriverez plus vite.*

(Défense du français, n° 388, janvier 1999)

## Saillir

Au sens de «jaillir», saillir se conjugue comme *finir* et n'est guère usité qu'à l'infinitif, à la troisième personne du singulier et du pluriel, au participe présent et au participe passé: *Il saillit. Il saillissait. Il saillira. Qu'elle saillisse. Saillissant. Sailli, e: Quand Moïse frappa le rocher, il en saillit une source d'eau vive.*

(Ce verbe ne s'emploie plus que rarement en ce sens; on dit plus ordinairement *jaillir*.)

Au sens de «être en saillie, déborder», l'usage a consacré pour saillir une forme spéciale de conjugaison, sans la syllabe *-iss*: *Il saille. Il saillait. Il saillera. Qu'il saille. Saillant. Sailli, e* (et seulement aux troisièmes personnes): *Cette pierre saille de dix centimètres. Ce balcon est par trop saillant. Cette corniche saille trop, saillera trop.*

(Défense du français, n° 388, janvier 1999)

## Témoigner

Intransitivement, on dit: *Témoigner en faveur d'un camarade. Témoigner contre quelqu'un.*

Témoigner quelque chose, c'est montrer, marquer manifestement cette chose: *Témoigner sa tendresse à quelqu'un. Il lui en témoigna son ressentiment. Il témoigna que cela ne lui plaisait pas. Je vous ai assez témoigné quelle était ma pensée là-dessus. Le malade témoigne une grande patience.*

Témoigner de quelque chose, c'est attester, affirmer, servir de témoin, se porter garant de: *Témoigner de l'innocence de quelqu'un. Au figuré: Ce fait témoigne de l'importance que j'attache à cette affaire. La sincère épouvante dont il témoignait. Notre mine témoigne de notre santé.*

(Défense du français, n° 388, janvier 1999)

## Votre - vôtre

Votre (sans accent), adjectif possessif des deux genres, a pour pluriel *vos*. Il se met toujours devant le nom: *Voici votre mouchoir et vos clés.*

Vôtre (avec un accent circonflexe), précédé de l'article, est pronom possessif. Il fait au pluriel *vôtres*: *J'ai retrouvé ma jumelle, je vous rends la vôtre. Quand vous aurez entendu nos raisons, nous écouterons les vôtres.*

Vôtre (sans article), s'emploie comme adjectif: *Disposez de ma maison comme vôtre. Ces effets sont vôtres. Je suis vôtre. Toujours bien cordialement vôtre* (c'est-à-dire à vous).

Il est aussi employé comme nom masculin: *Vous en serez du vôtre. Vous y avez mis un peu du vôtre.*

(Défense du français, n° 388, janvier 1999)

## Noms sans singulier

Voici une liste (non exhaustive) de noms communs qui ne s'emploient qu'au pluriel:

Accordailles, affres, agrès, aguets, alentours, ambages, annales, archives, armoiries, arréages, arrhes; babines, béatilles, bésicles, bestiaux, blandices, brisées; calendes, comics, complies, condoléances, confins, cortès; dépens; ébats, écrouelles, effondrilles, entrailles, environs, épousailles, errements; fiançailles, fonts, fringues, frusques, funérailles; gémonies, génitoires, gens, grègues; hardes, honoraires; ides, impenses, intempéries; laissées, laudes, links, llanos, lochies, lods, lupercals; mamours, mânes, matines, menstrues, mœurs; nippes; obsèques; pénates, pierreries, poucettes, pouilles, prémices, préparatifs, proches, prolégomènes; quatre-temps; relevailles, rillettes, royautés; sévices; tagliatelles, thermes, tricoises, tripous; us; varia, vèpres, victuailles...

(Défense du français, n° 388, janvier 1999)

## Accident - incident

Un accident est un événement fortuit, ordinairement fâcheux, à moins qu'il ne soit autrement qualifié: *Echapper de justesse à un accident de voiture. Avoir été victime d'un accident. Cet accident l'a laissé infirme. On répond de sa guérison s'il ne survient pas d'accident.*

Le sens d'événement heureux est plus rare: *Quelque accident qu'il plaise à la fortune de m'envoyer. Heureux accident.*

Un incident est une circonstance particulière (heureuse ou fâcheuse) qui survient au cours d'un fait principal, d'une affaire (ce mot est beaucoup moins fort qu'*accident*): *Voyage empêché par un malencontreux incident. Un incident diplomatique. La naissance de son premier enfant fut le seul incident notable de cette année-là. Les romans policiers comportent une infinité d'incidents. Un heureux incident le tira d'affaire. Se casser la jambe est un accident; la perte d'un document est un incident, un incident fâcheux.*

(Défense du français, n° 388, janvier 1999)